

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Husqvarna 2-Stroke Oil Guard Nom commercial ou

désignation du mélange

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s).

544 97 65-01 (1L), 544 97 65-02 (0,1L) Code de produit

le 05-Juillet-2019 Date de publication

Numéro de version 01 Date de révision Date de la version remplacée

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrification de moteur à deux temps.

Utilisations déconseillées Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Husqvarna Schweiz AG Nom de la societe Adresse Industriestrasse 10

> Mägenwil CH-5506 Suisse

+41 (62) 887 37 00 Téléphone +41 (62) 887 37 11 Fax Personne à contacter Service des accessoires E-mail info@husqvarna.ch Site web http;//www.husqvarna.ch

1.4. Numéro d'appel

d'urgence

+1-760-476-3961 (code d'accès 333721)

Tox Centre Suisse:145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au

mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Non affecté. Non affecté. Intervention Stockage Non affecté. Élimination Non affecté.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant des vPvB / PBT conformément 2.3. Autres dangers

au Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

Husqvarna 2-Stroke Oil Guard SDS Switzerland

906396 Version n°: 01 Date de révision : - Date d'émission : le 05-Juillet-2019

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique		en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Hydrocarbures, faible viscosité		10 - < 20	129813-66-7 929-018-5	01-2119475608-26	-	
Classification: Asp. Tox. 1;H304						
Dérivé de polyisobutylène		1 - < 5	Polymère	-	-	
			-			
Classification :	Aquatic Chronic 3;H412					

Remarques sur la composition

D'huile minérale contenant des additifs. Les huiles minérales présentes dans le produit contiennent moins de 3 % d'extrait de DMSO (IP 346).

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation. Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

En cas d'eczéma, de plaies ou d'autres problèmes cutanés : contacter un médecin et apporter

cette fiche. En cas d'injection haute pression sous la peau, toujours obtenir des soins médicaux.

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulte lingestion Rincer la bouche. Consulter u

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes. En cas d'ingestion en grande

quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. INJECTION CUTANÉE PAR PRESSION ÉLEVÉE : le médecin doit bien connaître les procédures adéquates pour le traitement de ce type de blessure; incision, irrigation, ablation de tout tissu nécrosique et pansement d'une blessure ouverte.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'échauffement, se dégagent des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être

produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Éliminer toute

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Tenir à l'écart le personnel superflu.

Husqvarna 2-Stroke Oil Guard SDS Switzerland

906396 Version n°: 01 Date de révision : - Date d'émission : le 05-Juillet-2019

Pour les secouristes

Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éloigner toute source d'inflammation. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible.

Déversements importants : Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Laver la zone avec de l'eau et du savon.

Déversements mineurs : Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. 6.4. Référence à d'autres Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'inhalation d'huiles nébulisées et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Éviter toute exposition prolongée. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à toute autre source d'ignition. Les fûts vides doivent être complètement vidés, bondés correctement et retournés sans attendre à une entreprise de reconditionnement des fûts ou mis au rebut sans attendre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des sources d'ignition, de flammes et de chaleur. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS). Stocker dans un récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrification de moteur à deux temps.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

Donnée inconnue.

effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. La protection oculaire doit être conforme à la norme EN 166.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent. Utilisez des gants avec temps de rupture de 480 minutes. Épaisseur minimale des gants 0.38 mm.

- Autres

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation d'huile nébulisée, un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P2) peut être porté.

SDS Switzerland 906396 Version n°: 01 Date de révision : - Date d'émission : le 05-Juillet-2019

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les

porter à nouveau. Les vêtements personnels et les vêtements de travail devront être gardés à

part.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physiqueLiquide.FormeLiquide.CouleurOrange.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Donnée inconnue.

pH Donnée inconnue.

Point de fusion/point de Donnée inconnue.

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair 89,0 °C (192,2 °F) (DIN EN ISO 2592)

Taux d'évaporationDonnée inconnue.Inflammabilité (solide, gaz)Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

limite supérieure Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

Pression de vapeurDonnée inconnue.Densité de vapeurDonnée inconnue.Densité relativeDonnée inconnue.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

Température Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

Viscosité 45 mm2/s (40 °C) (ISO 3104)

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non comburant.

9.2. Autres informations

Densité 0,87 g/cm³ (15°C) DIN EN ISO 12185

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. RéactivitéLe produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimiqueCe produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviterContact avec des substances incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes,

des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Eviter les températures

supérieures au point d'éclair.

10.5. Matières incompatibles Acides forts. Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire. Oxydes de

carbone.

Husqvarna 2-Stroke Oil Guard SDS Switzerland

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'inhalation de fortes

> concentrations peut causer vertiges, étourdissement, maux de tête, nausée et perte de coordination. Une inhalation prolongée peut entraîner une perte de connaissance. L'inhalation

prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Le contact prolongé et répété peut dessécher la peau et entraîner une dermatite.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

L'ingestion peut causer une irritation et un malaise. L'ingestion peut entraîner un vomissement; Ingestion

l'aspiration (inhalation) de vomissure dans les poumons doit être évitée, car même les petites

quantités peuvent causer une pneumonie par aspiration.

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire. **Symptômes**

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges

et informations sur les substances

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

Autres informations

Un contact prolongé et répété avec des huiles usagées peut entraîner des maladies cutanées graves, notamment la dermatite et le cancer cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses

pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

Composants Espèce Résultats d'essais

Dérivé de polyisobutylène (CAS Polymère)

Aquatique

Aiguë

Crustacé CE50 Daphnie > 101 mg/l, 48 heures Poisson CL50 Poisson 31 mg/l, 96 heures

12.2. Persistance et

dégradabilité

Présumé lentement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue

Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Ce produit est insoluble dans l'eau. Il se disperse à la surface de l'eau, certains de ses composants pouvant sédimenter dans les réseaux d'eau. Les composants volatils du produit se dispersent dans l'atmosphère. Le produit est fortement adsorbé dans le sol.

Husqvarna 2-Stroke Oil Guard SDS Switzerland

Version n°: 01 Date de révision : - Date d'émission : le 05-Juillet-2019 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant des vPvB / PBT conformément

au Règlement (CE) Nº 1907/2006, Annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

En général, les rejets d'huile constituent un danger pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures Déchets résiduaires

> ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients

scellés en décharge agréée.

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Précautions particulières

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ΙΔΤΔ

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non établi.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé. Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par **I'ECHA**

N'est pas listé.

Husqvarna 2-Stroke Oil Guard SDS Switzerland

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

Suisse. Tableaux 1A-3B des substances soumises à OCPCh, Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques utilisables à des fins civiles et militaires (OCPCh)

N'est pas listé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

DNEL: Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

PBT: persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistant et très bioaccumulable

Références

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuse

s ESIS (Système européen d'information sur les substances chimiques)

Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une

combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit

que partiellement

Informations de formation Clause de non-responsabilité H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Husqvarna AB ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Husqvarna 2-Stroke Oil Guard SDS Switzerland

Version n°: 01 Date de révision : - Date d'émission : le 05-Juillet-2019